

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Bordeaux centre

Mardi 9 janvier 2024, à 18 h 30

Salle Capitulaire, Cour Mably



Etaient présents :

- Nadia Saadi, Maire-adjointe du quartier Bordeaux Centre
- Tiphaine Ardouin, Adjointe au Maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Sandrine Jacotot, Adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité
- Olivier Escots, Adjoint au maire chargé du handicap et de la lutte contre toutes les discriminations
- Marc Etcheverry, Conseiller municipal délégué pour la gestion des terrasses
- Jean-Baptiste Thony, Conseiller municipal délégué pour l'économie circulaire, la monnaie locale et le zéro déchet, la propreté
- Anne Fahmy, Conseillère Municipale
- Mehdi Hazgui, Maître de cérémonie
- Mairie de quartier de Bordeaux centre, mairie de Bordeaux
- Mission prévention-médiation, mairie de Bordeaux
- Direction de la mission démocratie permanente, mairie de Bordeaux
- Direction des usages de l'espace public, mairie de Bordeaux
- Direction du développement économique, Bordeaux Métropole
- Direction de la propreté, Bordeaux Métropole

128 participants

Vous pouvez visionner la vidéo enregistrée en direct : [Conseil de quartier de Bordeaux centre - 9 janvier 2024 \(youtube.com\)](#)

I - INTERVENTION INTRODUCTIVE PAR NADIA SAADI, MAIRE ADJOINTE DU QUARTIER BORDEAUX CENTRE

Nadia Saadi, Maire adjointe du quartier de Bordeaux centre, adresse ses meilleurs vœux ainsi que ceux du maire de Bordeaux aux habitants du quartier Bordeaux Centre pour l'année 2024.

Avant d'introduire le premier sujet inscrit à l'ordre du jour, Mehdi Hazgui, Maître de cérémonie, rappelle les règles à respecter pour des échanges courtois et respectueux.

II LA DEMOCRATIE PERMANENTE

A) Actions dans le quartier

Tout d'abord, Nadia Saadi, Maire adjointe du quartier de Bordeaux centre, indique avoir fait le choix de ne pas mettre en place une permanence. En effet, elle juge plus efficace et intéressant de se rendre à la rencontre des habitants et des commerçants sur le terrain.

D'autre part, concernant la démocratie permanente à l'échelle du quartier de Bordeaux centre, Nadia Saadi mentionne les nombreux rendez-vous qui ont été l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les habitants du quartier mais aussi avec ceux qui y travaillent.

Ce fut le cas à l'occasion :

- des midis de la démocratie (parlement mobile) ;
- du budget participatif qui permet de lancer des projets sur la base des idées des habitants ;
- des conseils de quartier qui ont lieu deux fois par an ;
- des réunions d'information relatives à l'extinction de l'éclairage public nocturne et la sobriété énergétique ou sur l'aménagement de la rue des Piliers de Tutelle ou bien encore sur la végétalisation des rues, etc. ;
- des réunions de concertation comme par exemple la rue aux enfants – rue Luce, l'aménagement de la parcelle rue Thiac, l'aménagement de la place du Capitaine Dutertre, le devenir de Mériadeck, etc. ;
- des consultations comme celles menées pour l'aménagement du jardin de la Visitation ou la gestion des déchets dans l'hypercentre.

Nadia Saadi indique que la « concertation pour permettre à tous de vivre (mieux) le centre ancien » de Bordeaux a été lancée le 17 octobre dernier. A cette occasion, une balade urbaine a été organisée sur le quartier. Nadia Saadi engage les habitants à y participer jusqu'au mois d'avril 2024 en répondant à un questionnaire dans les mairies de quartier ou en ligne à l'adresse suivante : participation.bordeauxmetropole.fr

Une prochaine concertation d'environ une année portera sur le projet d'aménagement des allées de Tourny.

B) Actions dans la Ville

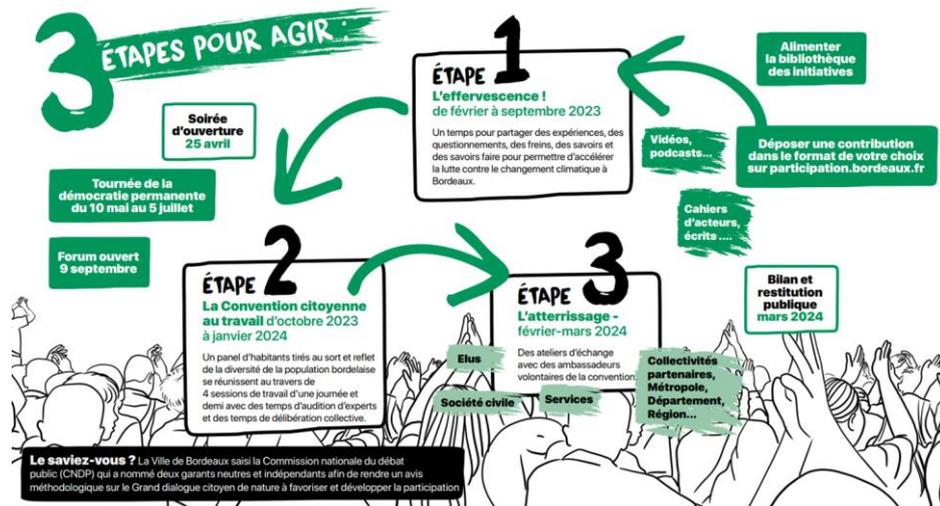
Tiphaine Ardouin, Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective, et Pascal Jarry, Directeur de la Mission Démocratie Permanente présentent tout d'abord l'approche de la démocratie permanente qui s'articule autour de deux axes définis avec les habitants lors de la première année du mandat.

Il s'agit :

- du dialogue citoyen : la ville interpelle les habitants pour connaître leur avis sur les aménagements et les politiques publiques ;
- et des initiatives citoyennes.

La ville de Bordeaux comporte en outre de nombreuses instances consultatives (Conseil municipal des enfants, conseil de résilience alimentaire, commission LGBTQI+, comité nature en ville, comité de la rue, etc.).

Côté « Grand dialogue citoyen », elle précise qu'il a pour objectif de lever les freins à la lutte contre le changement climatique. Puis elle présente les 3 étapes pour agir : l'effervescence, la convention citoyenne, l'atterrissage prévu en février et mars prochains.



Le budget participatif bénéficie quant à lui d'une enveloppe de 2 M€. Au total, 40 projets d'investissement ont été soumis au vote et 34 sont retenus dans ce cadre.

Les nouveaux dispositifs :

L'observatoire de la démocratie : il va regrouper 30 citoyens volontaires tirés au sort. Il vise à améliorer la participation des habitants dans la construction des politiques publiques.

Le dispositif « Bordeaux facilite les Initiatives Citoyennes » permet de financer les petits projets portés par des habitants ou des associations.

Enfin, le dispositif d'interpellation citoyenne (DIC) garantit des modalités de dialogue plus équitables et permet d'interpeller la ville de Bordeaux avec plusieurs niveaux de médiation.

MISE EN DIALOGUE

Selon vous, comment faire encore mieux la démocratie permanente à l'échelle du quartier, de la ville ?

▪ Dispositif « Bordeaux facilite les Initiatives Citoyennes »

« Pouvez-vous citer un exemple de projet financé à l'aide de ce dispositif ?

« Par le passé, une commission plus sélective se réunissait pour étudier des projets de financement présentés par des associations. »

Tiphaine Ardouin indique que les habitants peuvent proposer des projets culturels et sociaux de diverses natures : organiser un événement dans sa rue avec besoin d'accompagnement logistique, végétaliser sa rue ou réaliser un aménagement particulier, etc. La mairie a fait le choix de passer d'un dispositif de soutien aux associations à un dispositif de soutien d'initiatives citoyennes. Cependant, plusieurs millions d'euros restent accordés aux associations chaque année dans le cadre d'appels à projets. Les comptes rendus des conseils municipaux permettent de connaître en détail tous les projets subventionnés.

▪ Démocratie participative

« Dans le cadre de la démocratie participative, on s'abrite derrière des communications pour prendre des décisions politiques incohérentes et non évaluées. »

Tiphaine Ardouin souligne que la majorité ne pense pas que la démocratie se limite au scrutin. La démocratie participative est la considération selon laquelle chaque citoyen est détenteur d'une expertise d'usage qui vient compléter l'expertise technique de l'administration et la vision politique des élus. La démocratie ne doit pas être la raison de celui qui parle le plus fort ou le dernier. À cet égard, la mission Démocratie permanente prend en compte les avis dans leur diversité, à l'aide de différentes modalités d'expression.

▪ Accueil des nouveaux habitants

« Rien n'est prévu pour accueillir les nouveaux arrivants. »

Nadia Saadi fait savoir que l'accueil des nouveaux arrivants a été mis en suspens lors de la crise sanitaire du COVID. Des réunions trimestrielles de quartier sont prévues et la prochaine est programmée en mars 2024. Elles permettent d'accueillir les nouveaux arrivants à l'aide de kits spécifiques. Un échange avec le maire de Bordeaux aura lieu en septembre 2024.

▪ **Rénovations et aménagements**

« Lors du dernier accident de toiture de la Piscine Judaïque, aucune personne de la mairie n'est venue. »

Nadia Saadi assure que la mairie a effectué une visite sur site. En vue de sa rénovation, la piscine sera fermée pendant 6 mois pour le 1^{er} bassin puis pendant 6 mois complémentaires pour le 2^e bassin.

▪ **Projets d'aménagement**

« Il faut d'abord aménager et rénover la place des Quinconces avant de songer à installer des bancs. »

« L'avis des Bâtiments de France est prioritaire pour ce qui concerne les projets d'aménagement. »

Suite à la rénovation de l'hémicycle des Quinconces, Nadia Saadi déplore que des panneaux d'interdiction de stationner aient été retirés sauvagement car on observe de nombreuses incivilités d'usagers de la route. La zone proche de l'hémicycle est censée être un espace vert, et non pas un parking. Les bancs qui seront installés prochainement au niveau du terre-plein permettront d'aménager différemment la place.

▪ **Sécurité des circulations et verbalisation**

« Dans la rue des Piliers de Tutelle, les trottoirs sont devenus le premier parking du secteur de Saint-Pierre. Les poussettes, les personnes âgées et les personnes handicapées ne peuvent plus y circuler. Or les verbalisations sont très rares. Avant de parler de démocratie, il faut faire appliquer les textes. »

« Le problème de stationnement des motos devant la villa Saint-Pierre perdure. »

« Dans la Cour Mably, les plots laissés à l'abandon présentent un risque d'accident. Tous les jours, 30 motos y stationnent malgré l'interdiction. Il faut éliminer les règlements inefficaces et appliquer ceux qui le sont. »

Nadia Saadi explique que les opérations « coup de poing » sont désormais régulières. Cours de l'Intendance, 3 équipages ont réalisé 62 verbalisations en novembre dernier. Une autre opération a eu lieu en décembre et de nouvelles opérations sont prévues en 2024. L'objectif est d'adresser un message clair et ferme aux usagers de la route, dont les artisans.

« Quand la ville commencera-t-elle à verbaliser les cyclistes qui ne respectent ni le Code de la route ni les personnes ? »

« Je pratique le vélo depuis 35 ans, mais songe à reprendre mon véhicule, car les modifications erratiques de sens de circulation deviennent dangereuses. »

La Police municipale a réalisé 71 verbalisations de vélos et 93 verbalisations de deux roues en novembre 2023 et 45 verbalisations de vélos et 253 verbalisations de deux roues en décembre. Les équipes nécessaires pour une verbalisation plus massive ne sont pas disponibles.

III – LE COMMERCE

A) La politique municipale en matière de commerce au niveau de la ville

Sandrine Jacotot, Adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité, indique que Bordeaux compte 8 350 commerces sédentaires, 70% sont indépendants, une des plus haute moyenne nationale, et pas moins de 42 000 emplois directs. Ils confortent les liens sociaux et permettent aussi la protection des habitants les plus isolés, comme cette vieille dame, sauvée en décembre dernier, par la boulangère face à son

appartement, qui appela les pompiers dès qu'elle s'aperçu que ses volets n'avaient pas été ouverts.

Ils ont été élus commerçants préférés des Français en 2022 et pour la première fois, Bordeaux remporta le palmarès national du plus grand flux piétonnier dans la rue Sainte-Catherine, la même année.

Si la ville de Bordeaux est riche d'une offre qualitative et équilibrée, c'est aussi grâce au travail réalisé par la ville dans la veille et l'accompagnement du commerce de proximité sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Les villes qui n'ont pas la chance d'avoir un tissu commercial sain, connaissent les enjeux et souhaitent faire revenir ces acteurs essentiels. A Bordeaux, les commerçants participent activement aux animations et illuminations de la ville, durant les fêtes de fin d'année.

La feuille de route commerce, qui fut écrite avec leur participation, comporte en son cœur les engagements environnementaux qu'ils souhaitent élargir et mettre en avant.

Les objectifs en matière de diversité commerciale et artisanale se déclinent en six axes :

- conserver l'offre commerciale et artisanale et ~~donc~~ la qualité des parcours marchands ;
- favoriser l'installation de nouveaux commerces du quotidien et des commerces engagés
- limiter le développement des activités de service pour conserver la dynamique commerciale ;
- contenir le développement des activités de restauration : arrêté d'interdiction de mutation de commerce classique en bars ou restaurants sur une partie du secteur sauvegardé (commande en janvier 2021, effectif depuis février 2022) ;
- encadrer certaines mutations économiques .La ville de Bordeaux a été la première à lancer l'alerte sur les Dark Store. Un décret les obligeant à s'installer dans des entrepôts, a été réalisé avec l'aide des grandes villes concernées et l'association des maires des France ;
- accompagner les associations de commerçants (animations, décorations de fin d'année, etc.).

La ville de Bordeaux accompagne les mutations commerciales grâce à :

- Protection dans la ville de certains linéaires commerciaux et artisanaux (PLUi, PSMV)
- Qualification des activités de cyclo-logistiques comme "d'intérêt collectif" dans le PLU afin de faciliter leur implantation à Bordeaux.
- Concession d'aménagement du centre ancien attribuée à InCité 4000 m² de commerce implantés.
- Des relations régulières avec les opérateurs commerciaux pour les inciter à installer des activités durables et éco-responsables, notamment dans les nouveaux quartiers.
- Recherche ou accompagnement de porteurs de projets indépendants en vue de leur installation.

Dans le secteur sauvegardé, des mesures ont été prises pour limiter le développement du secteur « bars, hôtels et restaurants ». Dans le cadre de la transformation du plan local d'urbanisme, ces mesures s'élargiront aux autres secteurs de Bordeaux Centre.

Une campagne de communication en soutien au commerce Bordelais a été initié par la Ville.

B) La politique municipale en matière de commerce au niveau du quartier

Pour le quartier Bordeaux centre, Sandrine Jacotot indique qu'on dénombre 3630 commerces pour 41460 habitants.

Cela représente 155 millions de passages sur les principales artères commerciales du centre-ville de Bordeaux en 2022 (dont 45 millions de passages sur la rue Sainte-Catherine - *Données mobiles Mytraffic*).

La typologie des commerces du quartier Bordeaux centre :

- 28% sont dévolus au commerce (Cafés-Hôtels-Restaurants)
- 22% aux services aux personnes,
- 15% à l'équipement de la personne
- 10% à la santé, beauté
- 7% à l'alimentation

- 6% à la culture et aux loisirs et 6% aux divers
- 4% à l'équipement de la maison et 2% à l'auto ou la moto.

C) LES TERRASSES EN VILLE

Marc Etcheverry, conseiller municipal délégué pour la gestion des terrasses, indique que pour mémoire, Amine Smihi avait souhaité que le sujet des terrasses revienne dans le domaine de la sécurité. La profusion des terrasses était survenue lors de la crise sanitaire du COVID. Pierre Hurmic a demandé la mise en place d'une conciliation dynamique et économique avec les commerçants et les riverains. L'équilibre reste complexe. Les équipes – les contrôleurs des terrasses publiques et la police municipale - sont mobilisées sur le terrain.

Par ailleurs, la réglementation en matière de terrasses, qui date de 2013, fait à présent l'objet d'une concertation. L'objectif de cette concertation est de faire évoluer et donc modifier la réglementation en vigueur, sachant qu'à Bordeaux Centre, la part des terrasses a atteint ses limites.

L'objectif est clair : il consiste à allier le dynamisme et le rayonnement de la ville de Bordeaux et l'apaisement de l'espace public. Pour y parvenir, l'outil de gestion est à repenser. Il doit être lisible et agile de nature à garantir un usage commercial équilibré et responsable de l'espace public. Après une phase de diagnostic et de prospection, la ville a lancé une large phase de concertation qui se déroulera en 3 temps :

- 1^{er} temps dédié à des échanges réguliers avec les partenaires institutionnels et historiques,
- 2^{ème} temps : les services de la mairie ont mis à disposition des associations de commerçants et de riverains des espaces de contribution. L'objectif étant d'échanger sur les enjeux des terrasses et d'aboutir à un règlement effectif au printemps 2024
- Lors du 3^{ème} temps, courant 1^{er} trimestre 2024, un questionnaire sera largement diffusé.

Concernant le volet de la sécurité, il indique que l'effectif de la police municipale a diminué de 10 équivalents temps plein entre 2016 et 2019. Depuis la nouvelle mandature, 40 policiers municipaux et agents SVP ont été recrutés. L'objectif est d'atteindre un recrutement net de plus 10 policiers tous les ans, d'ici à 2026. En complément, 40 caméras de vidéoprotection ont été mises en place en 3 ans. La mairie s'est engagée à installer 25 caméras supplémentaires en 2024.

Enfin, une discussion est en cours avec le ministère de l'Intérieur concernant le contrat de sécurité intégrée et l'accentuation de la présence de la Police Nationale sur le territoire bordelais. Marc Etcheverry réaffirme l'engagement fort de Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, sur le sujet de la sécurité.

MISE EN DIALOGUE

Quels sont vos besoins et vos attentes en termes de commerce au quotidien ?

▪ Contrôle et encadrement des commerces

« Des autorisations de terrasses ont été signées par Mme Jacotot avec selon moi un conflit d'intérêt puisqu'elle avait à l'époque un commerce de débit de boissons et qu'elle autorisait des débits de boissons à occuper le domaine public qui est un bien commun. »

Sandrine Jacotot confirme avoir ouvert une cave dans la rue Fondaudège destinée à promouvoir le travail des vigneron bordelais qui n'étaient plus que 5000 en 2015 (contre 50 000, vingt ans plus tôt). Elle souligne que 30% d'entre eux étaient alors proches de la liquidation ou de l'arrêt de leur activité en 2021. Les quatre années des travaux de la ligne D du tramway lui auront permis de fédérer les commerçants durant cette période compliquée. C'est d'ailleurs ce qu'elle tente de reproduire durant cette mandature. Elle indique avoir mis en vente son commerce au lendemain des élections, afin d'éviter le conflit d'intérêt.

« Des commerces installent sans difficulté des lumières dans le secteur sauvegardé, alors qu'on demande une autorisation à un habitant qui souhaite changer la couleur de sa porte ou modifier ses huisseries. Le contrôle des commerçants semble faire défaut. »

« Place Camille Jullian, une pharmacie a été transformée en restaurant. Le cabinet d'un médecin généraliste est devenu une chocolaterie, puis un restaurant grec. »

« Certains restaurants situés au rez-de-chaussée louent le 1^{er} étage pour leurs bureaux et leurs frigos. Les nuisances sonores remontent donc d'un étage. Progressivement, les immeubles sont loués pour y créer des open-spaces. Ultimement, les familles se retrouvent à emménager au 4^e étage. »

Sandrine Jacotot rappelle que, lorsqu'une personne recherche un appartement dans Bordeaux, il s'enquiert en premier lieu de la proximité des commerces, dont les commerces de bouche.

L'arrêté d'interdiction de transformation des commerces en bars et restaurants a été commandé dès le début de la mandature en cours. Il a ensuite été finalisé et validé par la préfecture, avant de devenir effectif en avril 2022. Si des commerces ont muté en bars ou restaurants depuis cette date dans le secteur sauvegardé, les habitants ne doivent pas hésiter à alerter la mairie.

En tout état de cause, les contrôles des placiers et du service de l'urbanisme se sont renforcés. De nombreuses mises en demeure ont été prononcées depuis octobre dernier, notamment sur des sujets d'enseignes.

« Quels sont les critères retenus pour l'aménagement des terrasses, notamment à la place Saint-Pierre ? »

Marc Etcheverry note que la place Saint-Pierre est historiquement une place de restaurants et de bars. Elle a néanmoins atteint sa jauge maximale.

Tout commerce doit être irréprochable en matière d'hygiène. Il doit également respecter certaines proportions entre sa surface interne et son espace extérieur. Des carrés blancs marqués au sol délimitent l'emprise maximale de la terrasse et servent d'outil pédagogique. Le rôle des équipes municipales de contrôleurs de terrasses est de veiller au respect de ces emprises. Certaines sanctions ont été appliquées à des enseignes emblématiques, toujours après un dialogue.

RETOUR SUR LES QUESTIONS POSEES PENDANT LE CONSEIL DE QUARTIER

▪ Propreté

« La mairie n'engage aucun projet sur la sécurité et le nettoyage. »

« Certains commerces utilisent les poubelles des habitants. »

Marc Etcheverry indique qu'au printemps prochain, la verbalisation des dépôts sauvages et des incivilités fera l'objet d'une équipe dédiée.

Sandrine Jacotot ajoute que les commerçants pris sur le fait sont verbalisés. Les commerçants rencontrent également des difficultés pour sortir leurs bacs, qui sont parfois utilisés par certains riverains ou usagers des bars et restaurants. Bordeaux Métropole accomplit un travail considérable sur ce sujet. En outre, depuis janvier 2024, les restaurateurs ont l'obligation de trier leurs biodéchets.

▪ Nuisances sonores

« En pratique, les terrasses continuent de s'étaler par manque de contrôle. La police municipale est trop complaisante avec les restaurateurs. Chaque année, pendant 6 mois le bruit devient un problème de santé publique. »

« Tout propriétaire peut mettre en place des solutions d'isolation sonore. »

« Depuis janvier 2023, tout établissement recevant du public doit s'équiper d'un sonomètre qui coupe l'alimentation électrique en cas d'atteinte d'un seuil de bruit. Or depuis un an, les concerts dépassent les 120 décibels. Face au "bordel organisé", appliquons la réglementation ! »

▪ Sécurité

« Les terrasses animées sont importantes pour la vie économique. Il faut néanmoins prendre en compte le besoin sécuritaire. Dans ce domaine, quel est le rôle de la mairie et quel est celui de la police nationale ? »

« La situation sécuritaire se dégrade, notamment à Saint-Paul, où la toxicomanie devient un fléau. La balle est désormais dans le camp de justice, car la police municipale fait son travail face aux personnes dangereuses. »

« Mon immeuble a été cambriolé 3 fois entre le 19 décembre 2023 et le 3 janvier 2024. Or la mairie ne conserve les enregistrements des caméras de vidéoprotection que pendant 10 jours, contre 28 jours dans la majorité des villes. »

Marc Etcheverry souligne que les recrutements opérés dans la police municipale et l'installation de nouvelles caméras depuis 2020 sont à mettre au crédit d'Amine Smihi et du maire de Bordeaux.

La sécurité d'une ville s'inscrit nécessairement dans un continuum. La police municipale et le maire assurent la police de proximité, tandis que la police nationale assure d'autres fonctions de police judiciaire et reste habilitée au maintien de l'ordre et à la lutte contre les stupéfiants. La Justice doit effectivement accompagner la police à travers les peines prononcées.

Marc Etcheverry a pris note de la remarque relative à la durée de conservation des éléments de vidéoprotection. Habituellement, la police nationale est prompt à s'en saisir.

En outre, les personnes atteintes de toxicomanie et les sans-abris font également l'objet d'une mission de prévention et de médiation. Une trentaine d'agents de la ville arpente les rues en permanence pour aller au contact de cette population, qui a aussi des besoins d'accès aux droits.

IV – ACTUALITE EN VILLE

Nadia Saadi, Maire adjointe du quartier de Bordeaux centre, expose les éléments d'actualité sur le quartier Bordeaux centre :

- La grande roue de Noël : jusqu'au 21 janvier 2024 ;
- Le cirque Gruss : jusqu'au 28 janvier 2024 ;
- La braderie d'hiver : du 8 au 10 février 2024 ;
- Les points de collecte : recyclage mobile de 9 h à 17 h (barnums) et ramassage des biodéchets par vélos cargos ;
- Allo proximité : à contacter au 05 56 10 33 33 en cas d'encombrants sur les trottoirs ;
- La médiation municipale : service gratuit 05 56 10 33 57, mediation@mairie-bordeaux.fr ;
- Le dispositif « Demandez Angela » pour sécuriser les personnes exposées aux violences sexistes ou sexuelles. Victimes ou témoin, vous pouvez contacter le 39 19 ;
- Le formulaire d'évaluation du Conseil de quartier.

A l'issue de cette présentation, Nadia Saadi, maire adjointe du quartier, remercie les habitants et commerçants du quartier et les invite à poursuivre les échanges en partageant un moment convivial. Elle remercie également les élus présents ce soir ainsi que les services municipaux et métropolitains.

Mehdi Hazgui, Maître de cérémonie, remercie les participants et clôt le débat.